

50 PARTNERS WEB3

Société par actions simplifiée au capital de 1.110.000 euros  
Siège social : 62 rue Jean-Jacques Rousseau – 75001 Paris  
951 119 783 R.C.S Paris

(la « Société »)

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT  
EN DATE DU 14 OCTOBRE 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre,  
La soussignée,

**50 Partners Gestion**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 62 rue Jean-Jacques Rousseau – 75001 Paris, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 508 000 700, représentée par Monsieur Jérôme Masurel, agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »),

**après avoir rappelé que :**

- (A) aux termes de l’assemblée générale mixte en date du 30 juin 2025, les associés de la Société (les « **Associés** ») ont décidé d’augmenter en numéraire le capital social de la Société, d’une somme de 360.000 euros par émission de 210.000 actions ordinaires (les « **Actions Ordinaires** »), d’une valeur nominale d’un euro (1€) chacune, émises au prix unitaire de 1,17 euro, soit avec une prime d’émission de 0,17 euro par Action Ordinaire (l’ « **Augmentation de Capital** ») ;
- (B) enfin, les Associés ont également décidé de procéder à la modification des articles 6 (*Apports*) et 7 (*Capital Social*) des statuts de la Société, sous réserve de la réalisation définitive de l’Augmentation de Capital.

**a pris les présentes décisions portant sur l’ordre du jour suivant :**

- 1. Constatation de la réalisation définitive de l’Augmentation de Capital ;
- 2. Constatation de la modification corrélative de l’article 6 (*Apports*) et de l’article 7 (*Capital social*) des statuts de la Société ;
- 3. Pouvoirs pour l’accomplissement des formalités.

\* \* \*

**PREMIERE DECISION**

***Constatation de la réalisation définitive de l’Augmentation de Capital***

Le Président, connaissance prise :

- des bulletins de souscription signés par les souscripteurs mentionnés ci-dessous dans le cadre de l’Augmentation de Capital :

| Identités des souscripteurs | Nombre d’Actions<br>Ordinaires | Montant de la souscription (en<br>euros) |
|-----------------------------|--------------------------------|------------------------------------------|
| (...)                       | 30.000                         | 35.100€                                  |

|              |                |                 |
|--------------|----------------|-----------------|
| (...)        | 30.000         | 35.100€         |
| (...)        | 30.000         | 35.100€         |
| (...)        | 30.000         | 35.100€         |
| (...)        | 30.000         | 35.100€         |
| (...)        | 30.000         | 35.100€         |
| (...)        | 30.000         | 35.100€         |
| <b>Total</b> | <b>210.000</b> | <b>245.700€</b> |

- du certificat remis par la banque BNP Paribas, dépositaire des fonds, en date du 29 septembre 2025, établi en application de l'article L. 225-146 du Code de commerce, attestant de la réception de la totalité du prix de souscription afférent à l'Augmentation de Capital en numéraire susvisée,

**constate** que les 210.000 Actions Ordinaires nouvelles dont l'émission a été décidée aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 30 juin 2025, ont été valablement souscrites et libérées en totalité le 29 septembre 2025 ; et

par voie de conséquence **constate (i)** la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital d'un montant nominal total de 210.000 euros et **(ii)** que le capital social de la Société s'élève désormais à la somme de **1.320.000 euros**, divisé en 1.320.000 actions de même catégorie.

### **DEUXIEME DÉCISION**

#### ***Constatation de la modification corrélative de l'article 6 (Apports) et de l'article 7 (Capital social) des statuts de la Société***

Le Président, en conséquence de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital constatée aux termes de la décision qui précède,

**constate** que, la modification de l'article 6 (*Apports*) et de l'article 7 (*Capital social*) des statuts de la Société telle qu'approuvée par l'assemblée générale mixte en date du 30 juin 2025, est devenue définitive en date du 29 septembre 2025.

### **TROISIEME DÉCISION**

#### ***Pouvoir pour formalités***

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra de faire.

\* \* \*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait de procès-verbal qui a été signé par le Président de la Société.

DocuSigned by:  
  
 E9FD8C5F48234AF...

**50 Partners Gestion**

Représentée par Monsieur Jérôme Masurel  
 Président